



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 SEPTEMBRE 2010

Affiché le 29 Septembre 2010

Etaient présents ou représentés : 26

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Sylvie MERMILLOD, Marie-Louise JACQUET, Nathalie VESIN, Philippe COUTTY, Christian ROUSSEAU, Jean-Loup GALLAND, Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine JUNG, Renaud DEBORNE (procuration), Nelly MAKTAV (procuration), Jean PALLUD, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Frank GIBONI, Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES (procuration), Monique LANGIN (procuration), Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL, Catherine CHALLANDE.

Etait absente excusée : Mme Alexandra MEYER.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 Septembre 2010

Madame Sylvie MERMILLOD a été désignée Secrétaire.



Présentation, par son Président, de l'Harmonie Municipale et de sa situation financière.

Monsieur Loïc SAXOD a tout d'abord excusé Madame Pascale GIRAUDON CHOPPY, nouvelle directrice de l'Harmonie, qui n'a pas pu être présente, retenue par ses cours de musique.

Créée en 1886, l'Harmonie est une des plus anciennes associations de la Commune.

Ses effectifs : 45 musiciens (dont la moitié a moins de 20 ans), 1 directeur et 2 porte-drapeau.

Elle se réunit toutes les semaines pour les répétitions.

Elle donne deux à trois concerts par an sur la Commune. En 2010 : le concert de printemps, celui du 9 octobre avec participation d'un groupe de musique irlandaise et le concert de Noël.

Elle participe aux manifestations officielles : 8 mai, 11 Novembre, animations du 14 juillet, et à des manifestations occasionnelles, telles que le congrès départemental des AFN qui se tient à CRUSEILLES le 3 Octobre 2010 ou l'inauguration de la traversée de CRUSEILLES le 9 Octobre prochain.

Situation financière :

Un déficit de 2 533,52 € apparaît sur le bilan 2009/2010 : il est dû essentiellement à la soirée du 31 Décembre 2009, qui n'a pas été une réussite (moins de 200 repas sur 500 prévus, soit une perte de 1 936,57 €).

Le budget prévisionnel 2010/2011 est déficitaire de 2 990 €. Ceci est lié d'une part à l'augmentation du poste « direction » qui passe de 4 431 € à 6 500 € et à une progression des dépenses courantes :

- Poste « direction » : les deux derniers directeurs sortaient des rangs de l'Harmonie et percevaient une rémunération accessoire : 180 €/mois.

l'arrivée d'une nouvelle directrice oblige l'Association à s'aligner sur les tarifs qui s'appliquent sur le Département (une moyenne de 300 à 400 €/mois).

Sa rémunération a été fixée à 300 €/mois, soit 6 500 €/an avec les charges.

- Dépenses courantes :
 - achat des partitions
 - cotisation à la Fédération Nationale
 - frais de participation au Festival des Musiques du Faucigny
 - participation aux cours de l'Ecole de Musique pour les musiciens membres de l'harmonie,
 - tenues des musiciens
 - stage en week-end pour préparer le concert

- Recettes :
 - les cotisations des musiciens (20 € d'adhésion)
 - les subventions des collectivités territoriales
 - la participation à la fête médiévale
 - les concerts



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter cinq délibérations concernant les affaires suivantes :

- ⇒ Modification de la dénomination sociale du titulaire du bail (preneur) de la supérette à exploiter dans les locaux de l'Ex-Shopi
- ⇒ Mise en place de tarifs aux quotients pour l'Accueil Loisirs
- ⇒ Procédure pour interdiction du trafic de transit des poids lourds de plus de 7,5 T. dans la traversée de Cruseilles
- ⇒ Contrat d'Accompagnement dans l'emploi et convention avec l'Etat
- ⇒ SPANC : assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.



✓ **Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2010**

Pas d'observation : il est adopté **PAR 25 VOIX POUR** (1 ABSTENTION)

✓ **Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2010**

Pas d'observation : il est adopté **PAR 24 VOIX POUR** (2 ABSTENTIONS)



✓ **Voirie – VRD et trottoirs : marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre**

L'accord-cadre pour les travaux de voirie communale, VRD et trottoirs, a été attribué à 5 entreprises qui seront mises en concurrence chaque année pendant 4 ans.

Pour le 1^{er} marché subséquent, la mise en concurrence entre ces entreprises a été lancée le 11 août 2010 avec réception des offres le 3 Septembre.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères suivants :

- 70 % pour le prix
 - 30 % pour les délais d'intervention et d'exécution,
- et de l'avis de la Commission Voirie qui s'est réunie le 17 Septembre 2010,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer le 1^{er} marché subséquent, marché à bons de commande (minima 50 000 € HT – maxima 500 000 € HT), courant jusqu'au 31 décembre 2011, au Groupement GUINTOLI-SIORAT et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

✓ **Aménagement de 3 surfaces dans les locaux de l'Ex-Shopi**

◆ Mission SPS

Le Bureau Alpes Contrôles a fait, pour cette mission, une proposition de 1 800 € HT

◆ Mission Contrôle Technique

Proposition également du Bureau Alpes Contrôles d'un montant de 2 720 € HT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour confier ces missions au Bureau Alpes Contrôles et autorise M. le Maire à signer les contrats y afférents.

◆ Attribution des marchés

L'analyse des offres remises à la date du 20 Septembre 2010 donne les résultats suivants :

- Lot n° 1 : Maçonnerie

1 offre de l'entreprise AVRILLON de 64 537,60 € HT

1 offre du Groupement MEGEVAND-ANTONIELLO de 86 228,50 € HT

L'entreprise AVRILLON paraît avoir sous estimé l'impact des percements à exécuter.

- Lot n° 2 : Métallerie

1 seule offre de l'entreprise M2H Développement pour un montant de 27 730,00 € HT

- Lot n° 3 : Plomberie

aucune offre

Considérant l'absence d'offre pour le lot n°3, une offre unique pour le lot n°2 et le manque de précisions concernant l'offre AVRILLON, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur l'attribution des marchés afin d'essayer d'obtenir d'autres offres pour les lots 2 et 3 et avoir des compléments d'information sur le lot 1.

Cette affaire est reportée au prochain Conseil Municipal fixé au 30 Septembre 2010.

✓ **Place des Burgondes au Hameau du Noiret**

Les travaux d'aménagement de la Place des Burgondes ont fait l'objet d'un groupement de commandes entre la Commune, le SYANE et la CCPC.

◆ Mission SPS

Suite à la mise en concurrence, 2 plis sont arrivés dans les délais. L'analyse des offres, au vu des critères de sélection (références et compétences :50 %, montant des honoraires : 50%) fait apparaître l'offre du Bureau d'Etudes Ruchaud Coordination Sarl comme économiquement la plus avantageuse pour un montant d'honoraires de 2 200 € HT, soit 2 631,20 € TTC.

◆ Mission OPC

Cette mission a été contractualisée pour la Commune de Cruseilles dans la mission de maîtrise d'œuvre. Afin d'étendre la mission aux autres membres du groupement (SYANE et CCPC) le cabinet UGUET a fait une proposition d'un montant de 900 € HT (1 076,40 € TTC) pour les 2 autres maîtres d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier la mission SPS à Ruchaud Coordination Sarl et autorise M. le Maire à signer, au nom du groupement de commandes, le contrat correspondant ainsi que le complément de la mission d'OPC avec le Cabinet UGUET.

✓ **Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics**

Conformément à la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commune a élaboré son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce plan fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobiles situées sur le territoire de la Commune.

Il sera mis à jour annuellement pour tenir compte de l'état d'avancement de la réalisation de la mise en conformité et des actions communales engagées.

Le plan sera révisé, le cas échéant, au bout de cinq ans, l'objectif étant de rendre accessible l'intégralité de la chaîne de déplacement au plus tard en 2015.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que ses modalités d'évaluation et de révision.

✓ **Traversée de Cruseilles et Route de l'Usine : convention de délégation des travaux d'eaux pluviales - financement et entretien**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traversée de Cruseilles et de la Route de l'Usine, les travaux d'eaux pluviales réalisés concernent, d'une part la CCPC pour les canalisations et regards liés au collecteur eaux pluviales et, d'autre part, la Commune pour les canalisations, avaloirs et grilles liés à la récupération des eaux pluviales de la voirie et des trottoirs.

Une convention avec la CCPC a été établie afin de définir la répartition financière des travaux réalisés et la mise à disposition de la Commune des ouvrages après réception des travaux, et également définir la répartition des charges d'entretien et d'exploitation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention de délégation, par la CCPC, des travaux d'eaux pluviales, la répartition des dépenses et des charges d'entretien et d'exploitation, s'engage à payer à la CCPC la participation correspondant aux travaux, soit 40 006,96 € HT, et autorise M. le Maire à signer cette convention.

✓ **A41 : Transfert du domaine public autoroutier au domaine public communal**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il n'a aucune observation à formuler sur le projet présenté par ADELAC concernant la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) Partielle n°1 et plus particulièrement sur les terrains acquis par ADELAC pour le rétablissement de la Voie Communale n° 2, depuis la Route des Moulins, jusqu'à l'ouvrage de franchissement dénommé PS 4065 au PR 146 569, à transférer à titre gratuit dans le Domaine Public Communal de CRUSEILLES, approuve, **à l'unanimité**, le projet de « Plan de Délimitation Partielle n°1 » cité ci-dessus.

✓ **Matériel Informatique et Serveur**

Une consultation a été lancée pour le remplacement du serveur de la mairie qui n'a plus de garantie constructeur. Parallèlement, la maintenance et le remplacement de matériel informatique (PC, imprimantes...) ont été inclus dans la consultation.

La mise en concurrence a été lancée le 11 août 2010, sur la plateforme de dématérialisation et le site internet, par l'envoi d'un mail à 10 entreprises et par affichage en Mairie. 6 plis sont arrivés dans les délais.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de sélection énoncés dans le dossier de consultation (prix : 40%, valeur technique 30 %, délai d'intervention et d'installation 30%), c'est l'offre de l'Entreprise ACTESS qui s'est avérée comme économiquement la plus avantageuse. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, confie le marché pour la fourniture et l'installation du serveur et d'autres matériels informatiques, ainsi que le contrat de maintenance de l'ensemble du parc informatique de la Mairie, à l'entreprise ACTESS à Meythet, et autorise M. le Maire à signer le marché et le contrat de maintenance y afférents.

✓ **Subvention complémentaire à l'Harmonie Municipale Cruseilles – le Châble**

Après présentation par le Président de l'Harmonie du bilan financier 2009-2010 et du budget prévisionnel 2010-2011, lesquels présentent un déficit respectivement de 2533,52 € et de 2 990 €, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 3000 €. Les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne «Réserve» de l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privés» du budget primitif 2010.

✓ **Remboursement des frais de déplacement aux élus**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour rembourser les frais de déplacement à :

- Cédric DECHOSAL -209,05 €- qui s'est rendu, à la demande du Maire, à LESNEVEN (Finistère) afin de voir un équipement d'occasion (balayeuse) et contrôler son état, la Commune souhaitant acquérir ce matériel pour le nettoyage des rues.
- Christian BUNZ, Maire, -143,80 €- qui a dû se rendre à Paris pour la remise d'un diplôme matérialisant la reconnaissance de l'Agenda 21 local de la Commune de CRUSEILLES, au titre de la Stratégie nationale de développement durable.

✓ **Accueil loisirs : avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la C C P C**

Madame l'Adjointe aux affaires sociales a présenté le Contrat Enfance Jeunesse, les objectifs qu'il faut atteindre, les actions qui répondent aux objectifs fixés et le financement associé à chaque action. Elle a précisé que les Accueils de Loisirs font partie des actions finançables par un C.E.J.

Considérant

- qu'en 2007 un C.E.J. (volet enfance) a été signé avec la CCPC pour son Relais d'Assistants Maternelles et le Multi accueil collectif géré par l'Association Touchatou,
- qu'en 2008 ce contrat a été enrichi par un avenant (volet jeunesse) signé avec la Commune de Cernex pour la prise en compte de l'accueil de loisirs «Picotin»,
- que les textes en matière de CEJ prévoient qu'un même territoire ne peut pas être couvert par deux CEJ,
- que celui de la CCPC, signé antérieurement, devient le dossier de base, auquel doit être rattaché par avenant tout projet émanant des communes faisant partie de son territoire,
- que la Commune de CRUSEILLES prépare un avenant (volet jeunesse) au CEJ de la CCPC pour le financement de son Accueil de Loisirs des mercredis et des vacances scolaires à compter de 2010,

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à négocier l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, pour l'Accueil de Loisirs « Les Grands Champs» et à signer tous les documents s'y rapportant.

✓ Personnel de l'Accueil Loisirs du mercredi

Les effectifs de l'Accueil Loisirs du mercredi étant en progression depuis la dernière rentrée scolaire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord :

- pour modifier, à compter du 1^{er} Septembre 2010, la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 18 h30 au lieu de 17h00
- pour reconduire durant une année le poste provisoire d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 4h30 uniquement pendant les périodes scolaires, créé pour la période du 9 septembre 2009 au 8 juillet 2010.

✓ Mise à disposition des locaux situés dans l'Immeuble «le Mercure»

Suite aux demandes des associations «English Time» et «les Amis de la Santé» pour renouvellement de l'occupation des locaux afin de continuer à assurer leurs activités au service de la population, de la nouvelle association «jeux d'aiguilles» également intéressée pour une activité de loisirs créatifs (tricot, broderie, patchwork...) et de la nécessité de reloger le service «Point Info Mobilité Emploi», le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour mettre gratuitement à disposition de ces associations et service le local communal situé dans l'immeuble «le Mercure», et autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation avec chacun.

✓ Association Foncière Pastorale du Mont-Salève

L'Association Foncière Pastorale permet un regroupement de certaines parcelles et la réalisation de travaux d'améliorations pastorales, aidés prioritairement par les financeurs publics, sans remettre en cause la propriété des parcelles incluses dans le périmètre.

Il n'y a pas de cotisation des communes adhérentes dans une AFP. La Commune reste gestionnaire de sa forêt.

Les parcelles appartenant à la Commune de CRUSEILLES s'étendent exclusivement sur son territoire pour une surface de 111 hectares 63 ares et 49 centiares.

Le Conseil Municipal, **par 25 voix pour** (1 contre) décide de participer à la réalisation de l'Association Foncière du Mont-Salève qui couvre les communes de Monnetier-Mornex, Bossey, Collonges-s/Salève, La Muraz, Archamps, Beaumont, Présilly, Cruseilles, Le Sappey et Vovray-en-Bornes, nomme M. Christian BUNZ, Maire, ou M. Jean-Michel AILLOUD pour représenter la Commune lors des assemblées, fait apport des parcelles communales et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le bulletin d'adhésion et pour appliquer toutes les décisions de l'AFP.

Monsieur Jean-Loup GALLAND quitte l'assemblée et donne procuration.

✓ Site Natura 2000 du Salève

Le projet de modification du périmètre du site a été présenté.

Avant toute décision, le Conseil Municipal souhaite que la Commission d'Urbanisme examine le plan du nouveau périmètre et donne son avis.

Cette affaire est retirée de l'ordre du jour

✓ Emprunt de 1 000 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a pris la décision de souscrire deux emprunts d'un montant global de 1000 000 € avec la banque DEXIA Crédit Local, aux conditions suivantes :
Emprunts de 750 000 € pour les Travaux Publics et 250 000 € pour les bâtiments.

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 2,16 €
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes



DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR



✓ Bail commercial pour l'exploitation d'une supérette dans les locaux de l'Ex-Shopi - Modification de la dénomination sociale

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil a choisi la SAS MARKCO pour exploiter la supérette de proximité dans les locaux de l'ex-Shopi et a autorisé Monsieur le Maire à passer un bail commercial de 3/6/9 ans avec cette enseigne.

Pour des raisons importantes, une modification de la dénomination sociale du titulaire du bail (preneur) est intervenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer le bail commercial avec la SARL DISTRIB DE LA FONTAINE en lieu et place de la SAS MARKCO.

Les autres termes de la délibération du 29 mars 2010 sont inchangés.

✓ Accueil Loisirs : Mise en place de tarifs aux quotients

Dans le cadre de la convention d'objectif et de financement signée le 3 Novembre 2009 avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour le service Accueil Loisirs, la Commune s'est engagée sur l'accessibilité financière de ce service pour toutes les familles, au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'Accueil Loisirs durant la période du 25 Octobre 2010 au 2 Septembre 2011

Pour les enfants :

- dont un des deux parents réside sur la Commune de CRUSEILLES
- dont un des deux parents travaille sur la Commune de CRUSEILLES

	Quotient familial	Réduction	Tarif journée	Tarif semaine	Tarif ½ journée
T1	de 0 à 650	20 %	17,60 €	80 €	7,20 €
T2	de 651 à 850	15 %	18,70 €	85 €	7,65 €
T3	de 851 à 1200	10 %	19,80 €	90 €	8,10 €
T4	> à 1 201 ou absence de justificatif		22,00 €	100 €	9,00 €

- et maintient les tarifs ci-après pour :

- ↪ la ½ heure de garderie : 1,40 €
- ↪ la carte de 5 h de garderie : 14,00 €
- ↪ le prix du repas dans le cadre d'une ½ journée : 5,50 €

✓ Réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes dans la Traversée de Cruseilles

Considérant :

- que malgré l'ouverture de l'A41 depuis Décembre 2008, de nombreux poids lourds circulent dans la traversée de Cruseilles,
- les nuisances qu'ils causent notamment aux riverains (vibrations occasionnées aux immeubles, bruit...) et également les dégradations qu'ils occasionnent aux importants aménagements qui ont été tout récemment réalisés dans cette traversée,

Monsieur le Maire propose de réglementer le trafic de transit des poids lourds de plus de 7,5 T.

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour** (1 contre) missionne le Maire pour prendre contact avec les autorités compétentes (M. le Préfet de la Haute-Savoie, M. le Président du Conseil Général) afin d'étudier toutes les mesures nécessaires pour assurer le report du trafic de transit des poids lourds hors de la traversée de Cruseilles.

✓ Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Ce contrat a pour objet de favoriser le retour à l'emploi d'une personne rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. En contrepartie, la Commune bénéficie d'une aide de l'Etat : prise en charge à 90% du salaire brut sur la base de 24 heures par semaine et exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

M. le Maire propose au Conseil de recruter pour une période de 6 mois, un demandeur d'emploi qui remplit les conditions requises (âgé de 50 ans et plus, inscrit au pôle emploi depuis plus de 12 mois).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour conclure :

- ↳ Un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à temps plein (35 heures) pour une durée de 6 mois, du 4 octobre 2010 au 3 mars 2011,
- ↳ Une convention avec le Pôle Emploi Annecy – agissant pour le compte de l'Etat - afin de bénéficier de l'aide forfaitaire et de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux documents sus-désignés.

✓ Service Public d'Assainissement Non Collectif : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif

Dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), la campagne des contrôles périodiques des dispositifs d'Assainissement Non Collectif qui s'est déroulée sur 4 ans, est achevée.

Afin de poursuivre le travail entrepris, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 9 juin 2010, a décidé des actions à mettre en œuvre visant à inciter les propriétaires à mettre aux normes les installations qui sont non conformes ou défectueuses. Il a notamment choisi de lancer un programme de réhabilitation des dispositifs non conformes, classés en rouge.

Une mise en concurrence a été lancée pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'aider la Commune à réaliser un programme de réhabilitation de plus ou moins 70 dispositifs d'Assainissement Non Collectif.

La lettre de consultation a été envoyée à 3 bureaux d'études le 22 juillet 2010. Un avis d'appel à la concurrence a été affiché en Mairie le 21 juillet 2010, mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr et sur le site de la Mairie le 23 juillet 2010.

Seul le bureau d'études « NICOT CONTROLE » a remis une offre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de confier à NICOT CONTROLE l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif, pour un montant d'honoraires de :

5 633,50 € HT	pour l'assistance au Maître d'Ouvrage
11 620,00 € HT	pour le contrôle des travaux
17 253,50 € HT	pour l'ensemble, soit 20 635,19 € TTC

et 880,00 € HT en option, correspondant à la consultation des entreprises si la Commune souhaitait être Maître d’Ouvrage des travaux.

Et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

✓ **Affaires diverses**

Remerciements du Badminton Club de Cruseilles et de l’Harmonie Municipale pour les subventions qui leur ont été accordées.